

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 16 Septembre à 19 h 00, le conseil municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué le 9 Septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mr le Maire Laurent ZANETTI.

**Date de la convocation** : 9 Septembre 2020

**Présents** : Denise ARRUFAT – Edvina BEAUD – Nathalie BUZZINO - Gauthier FOUCART – Olivier FRADET - Valérie FRANCOIS-MILHORAT – William LUIS – Anaïs MONCOSI – Roland MORU – Thierry TORTEL – Maryse VISSIE – Julien ZANETTI - Laurent ZANETTI

**Procurations** : Christian CUQ pour Edvina BEAUD  
Emmanuelle OULET-CORBERA pour Denise ARRUFAT.

**Vote du compte rendu du conseil municipal du 10 septembre 2020.**

- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité.*

### 1- Subvention pour le Comité des fêtes de Saint Cézert

Mr le Maire, Laurent ZANETTI, rappelle que les Barnums prêtés par le comité des fêtes de Saint Cézert, dans le but d'abriter et servir les repas aux élèves de l'école de LE BURGAUD afin de respecter les consignes sanitaires liées au COVID-19, ont malheureusement été détruits lors de la tempête du 26 Juin 2020.

Il est donc demandé une subvention exceptionnelle d'un montant de 500€, afin de remplacer les 4 Barnums prêtés.

- La question d'un éventuel remboursement par les assurances a été posée mais la commune n'ayant pas été classée en reconnaissance de catastrophe naturelle ce remboursement ne peut donc pas être envisagé. (*Pour rappel, la reconnaissance d'une catastrophe naturelle ne concerne que les inondations par débordement ou coulées de boues, ce qui n'a pas été le cas le soir du 26 juin*).
- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

## 2- Résumé de la réunion du SDEHG transmission énergétique

Mr William LUIS présente le résumé de la réunion du SDEHG qui s'est tenue le Mardi 21 Juillet.

- Éclairage public:

Mr LUIS rapporte que le SDEHG peut proposer et accompagner les communes dans la mise en place d'un changement des têtes de candélabres pour un passage au LED (30w). Mr Vincent MANDROU (SDEHG) se tient à disposition pour les communes qui souhaitent cette évolution, afin de monter un dossier (chiffrage des travaux, subventions et réalisation...).

Pour info le SDEHG accompagne financièrement les communes pour un passage "aux énergies vertes" avec un prêt à un taux de 0 à 0.1% sur 12 ans.

A titre d'exemple, la Commune de Cadours, après modification de l'éclairage a réduit sa facture de 40% (mais en fonction des plages horaires et types d'éclairage une réduction de 55% peut être effectuée).

Mr le Maire demande qu'une étude soit lancée avec le support du SDEHG, d'ici fin d'année

- Borne pour véhicule électrique:

Concernant l'installation d'une borne pour véhicule électrique il faut prévoir un budget de 7500€. Une subvention de 50% est possible.

- Système de Climatisation réversible ou Rafraichisseur d'air.

La SDEHG bénéficie d'une enveloppe de 10 000€ / installation et s'engage à équiper les foyers le désirant de système de climatisation pour 1€ après crédit d'impôt. ( Ex: Personnes âgées ...)

## 3- Convention pour la participation financière aux frais de scolarités du RPI (LE BURGAUD/ Saint GÉZERT / BELLESSERRE)

Mme Edvina BEAUD nous lit la modification de la convention du nouveau RPI afin d'intégrer la commune de BELLESSERRE, qui traite des conditions de participations financières de chaque commune.

*- Il est rappelé que cette convention ne traite uniquement que des frais de participation de fonctionnement puisque les communes de BELLESSERRE et Saint GÉZERT ne participent pas aux frais d'investissement, chaque commune étant en charge de ses propres bâtiments.*

- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 4- Convention de fonctionnement du RPI ( LE BURGAUD/ Saint CÉZERT / BELLESSERRE)

Mme Edvina BEAUD nous lit la modification de la convention de fonctionnement du nouveau RPI afin d'intégrer la commune de BELLESSERRE.

*- Il est rappelé que cette convention ne traite uniquement que des frais de participation de fonctionnement puisque la commune de BELLESSERRE n'a pas à participer aux frais d'investissement.*

- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 5- Convention Agent Technique Mairie de LE BURGAUD et Mairie de BELLESSERRE.

Mme Edvina BEAUD nous lit la convention rédigée dans le but de soutenir la commune de BELLESSERRE dans les travaux divers d'entretiens (bâtiments, espaces verts), en détachant un Agent Technique de LE BURGAUD.

*- Il est rappelé que cette convention ne sera applicable qu'à partir du 1er Janvier 2021, en demandant une augmentation du tarif horaire actuel de 21,55€ à 22,20€/h.*

*Ce contrat porte sur une aide à hauteur de 12 heures / mois et le paiement sera demandé au semestre (soit 36h/semestre).*

- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 6- Participation SPA année 2020

Mr le Maire rappelle qu'une convention pour un service de fourrière pour les animaux est obligatoire pour les municipalités, soit aux travers des services proposés par la SPA, ou auprès d'une société privée. Lors du précédent mandat une telle convention avait été passée avec une société privée mais le service n'était pas concluant, c'est pourquoi il est préférable de se rapprocher de la SPA.

Ce problème de chiens errants, devient récurrent et parfois pas toujours bien compris ou accepté par les propriétaires de ces animaux.

- *Le calcul s'applique comme suit :*  
***(Nbre d'habitants x 0.50€)***

*Soit pour notre commune 955 Habitants x 0.50€ = 477,50€*

- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

## 7- Présentation du calendrier pour la révision générale du PLU.

Mr Roland MORU explique qu'il va falloir procéder à une révision générale du P.L.U.

A ce titre, la société URBACTIS propose des formations et un calendrier sur 6 mois est à mettre en place. Il est nécessaire d'avoir des élus qui se portent volontaires pour ses formations afin de connaître les règles d'urbanisme. Le PADD sera réalisé et finalisé à l'issue de la formation.

Mr le Maire précise que cette formation est payée par la Caisse des dépôts et que cette révision est importante puisque c'est à ce moment que nous déciderons de l'avenir que nous souhaitons pour notre Village. Il semble essentiel de conserver notre Patrimoine pour le valoriser dans notre futur. Une réflexion devra être menée pour sécuriser et aménager le cheminement piétonnier.

Pour rappel les différentes autorités (SCoT/DDT/Chambre d'Agriculture) qui valident le PLU vont demander de densifier davantage les villages, c'est une évidence, d'où la nécessité de bien connaître toutes les règles et ainsi les expliquer à nos administrés.

## 8- Débat sur le projet de vente de la maison de Mr Pellausy.

Mr le Maire, porte à la connaissance de l'assistance que la maison de Mr Pellausy se situant à la sortie du village sur la D47, route d'Aucamville, est en vente et que la Mairie peut préempter la vente en vue de l'acquérir pour y développer les projets de la campagne électorale.

Exemple évoqués : Projet maison partagée, Projet Epicerie, Projet Cabinet Médical...

Cette habitation représente une surface au sol de 150 m<sup>2</sup> + un étage sur un terrain de 1800m<sup>2</sup> pour une somme de 155 000€ (hors frais d'agence).

Après discussion une visite va être demandée auprès du propriétaire pour évaluer l'habitation.

## 9- DM de fonctionnement.

Mr Gauthier FOUCART demande un transfert de budget pour dépenses non prévues au budget annuel déjà validé.

Ses dépenses font suite à une procédure au Tribunal Administratif engagée par certains administrés par rapport à la modification du Plan Local d'Urbanisme déjà validé. Il est donc nécessaire de régler les honoraires des avocats représentant les intérêts de la Mairie.

- *Ces honoraires s'élèvent à 7200€ sur deux années et donc à ce titre il faudrait provisionner 3600€ pour cette année, en provisionnant cette somme du registre 6042 au profit du registre 6226.*
- Il est procédé au vote: *Approuvé et voté à l'unanimité*

#### 10- Reversement d'indemnités d'élus de Mr MAJOREL.

Mr Le Maire explique que Mr Julien MAJOREL a renoncé à ses indemnités d'adjoint, d'un montant de 508,86€ du fait de sa non présence aux permanences de la Mairie qui étaient maintenues lors de la période de confinement.

Mr MAJOREL a précisé vouloir re-verser ses indemnités à des associations de Le Burgaud, comme suit :

- 300€ à l'Association des Parents d'Elèves
- 208,86€ à l'Association Ribamb'Elle & Co

- *Il est demandé si cette indemnité ne peut pas être reversée à Valérie qui a été présente lors de ces permanences malgré qu'elle ne soit pas Adjointe. La réponse est négative afin de respecter la volonté de Mr MAJOREL.*
- *Il est procédé au vote: Approuvé et voté à la majorité (3 voix contre)*

#### 11- Précision sur l'indemnité du Maire et des Adjointes.

Mr Le Maire, apporte une précision concernant les indemnités du Maire et des adjoints. L'indemnité du Maire est donc de 1543€ Brut/mois, quant à l'indemnité des adjoints elle est de 416,17€ Brut/mois.

#### 12- Validation d'un CV pour le poste d'Agent de Maîtrise.

Mr Gauthier FOUCART fait distribuer une liste de 5 CV anonymes en expliquant les différentes rubriques et qualifications.

**Cette offre d'emploi a été ouverte à la fonction publique et au secteur privé.**

Par conséquent la rémunération de cet agent dépendra de son secteur d'activité d'origine.

- *Pour rappel: La mission de cet Agent de Maîtrise sera dédiée en priorité aux bâtiments.*

Il est demandé si les personnes en charge du recrutement doivent recevoir tous les candidats?

- *Il est procédé au vote: Approuvé et voté à la majorité*

Il est demandé de procéder à un vote à bulletin secret pour prioriser les candidats à recevoir.

- *Il est procédé au vote comme suit:*

<i>PRIORISATION</i>	<i>Numéro Candidat</i>	<i>Nbre de Voix</i>
<i>1</i>	<i>3</i>	<i>15 voix</i>
<i>2</i>	<i>2</i>	<i>13 voix</i>
<i>3</i>	<i>4</i>	<i>10 voix</i>

### 13- QUESTIONS DIVERSES

⇒ Mr Thierry TORTEL rappelle qu'il faudra bien identifier la vitesse dans les lotissements suite à des comportements dangereux.

⇒ Mr Roland MORU a contacté la personne responsable des Jardins Partagés de Tournefeuille et se met à disposition des élus intéressés pour la rencontrer.

Mme Nathalie BUZZINO et Mme Emmanuelle OULET CORBERA sont intéressées.

⇒ Mr Gauthier FOUCART remonte qu'un papa a refusé de porter le masque malgré les consignes sanitaires et la Gendarmerie est venue lui faire un rappel à l'ordre.

⇒ Mme Nathalie BUZZINO informe qu'une annonce pour accueillir un médecin généraliste libéral en remplacement du Docteur THUET a été passée au travers de plusieurs réseaux.

⇒ Mr William LUIS demande à ce que les propriétaires des véhicules stationnés sur la voie publique et n'étant pas assurés soient informés afin que le nécessaire soit fait pour les retirer.

- Il rappelle également son engagement concernant le commerce de proximité et qu'il va falloir trouver une solution suite à la procédure de recours au Tribunal Administratif lancée par certains administrés.

⇒ Mr Le Maire, en qualité d' élu communautaire en charge de l'environnement et de l'agriculture, informe qu'il faut mettre en avant les producteurs locaux en se rapprochant de la chambre d'agriculture.

Mr le Maire et Mr Nicolas ALLARCON (maire de Launac, élu communautaire) portent dans un axe transversal, un projet de cuisine centrale au sein de la communauté de commune des Hauts Tolosans avec des producteurs locaux.

- *Pour info : L'ancienne conserverie de CADOURS est en vente, par la communauté de commune des Hauts-Tolosans, mais pourrait servir de relai à la cuisine centrale et/ou de laboratoire de découpe ou de préparation pour les producteurs locaux après réhabilitation.*

La séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance : Olivier FRADET